



Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Audit de l'effet chablis sur la filière forêt-bois locale

***Note sur l'économie forestière locale
(cadrage statistique
présenté lors de la réunion n°2 du comité de pilotage)***

avril 2001

Sommaire

1	Introduction	3
2	L'offre de bois.....	3
2.1	Le poids de la forêt de production en PACA et sa productivité	4
2.2	Répartition des surfaces par régime de propriété.....	4
3	La demande de bois.....	5
3.1	La récolte de bois d'œuvre	5
3.2	La récolte de bois d'industrie	7
3.3	La récolte de bois de chauffage	7
4	Rapprochement offre / demande.....	8
4.1	Comparaison de la production biologique et de la récolte	8
4.2	L'approvisionnement des unités de transformation en 2000.....	8

1 Introduction

Lors de la réunion du 20 avril dernier (2^{ème} réunion du comité de pilotage de l'étude) qui s'est tenue dans les bureaux du Conseil Régional, un cadrage statistique de l'économie forestière locale a été présenté sous forme de tableaux.

Les données de ce cadrage sont principalement extraites de l'Inventaire Forestier National (IFN) et de l'enquête annuelle de branche "exploitation forestière et scierie" du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCESS). Elles sont d'abord proposées au niveau départemental puis au niveau régional.

Au niveau régional, afin de faire ressortir les spécificités de PACA, elles ont été comparées aux données analogues de la région Midi-Pyrénées et de la France entière. Les régions PACA et Midi-Pyrénées ont en effet plusieurs points communs :

- elles sont toutes les deux situées au sud,
- elles ont sensiblement la même surface de formations boisées de production (FBP), soit un peu plus de 1,1 million d'ha,
- une part importante de la forêt est située en zone de montagne,
- elles ont, chacune sur leur territoire, une importante unité de production de pâte à papier.

Les tableaux sont donnés en annexe dans la forme où ils ont été présentés lors de la réunion sauf pour le tableau "équation de l'approvisionnement en 2001" qui a été repris en fonction des remarques émises en séance.

La présente note tire les enseignements du cadrage statistique et des commentaires que sa présentation a suscités de la part des membres du comité de pilotage. La plupart des chiffres repris dans la note proviennent des tableaux présentés en annexe.

2 L'offre de bois

L'offre de bois est appréhendée au travers de la production biologique des peuplements dits "formations boisées de production". Celle-ci est rapportée à la surface des forêts et au volume sur pied, ce qui permet d'établir une notion de productivité de la forêt. On considère enfin la répartition de la forêt par régime de propriété.

2.1 Le poids de la forêt de production en PACA et sa productivité

La région se caractérise par un poids relatif de la surface du sol consacré à la forêt¹ très nettement supérieur à la moyenne nationale : 35% contre 26% pour la France entière et 25% en Midi-Pyrénées. Le poids relatif de la forêt varie sensiblement selon les départements : de 53% pour le Vaucluse à 13% pour les Bouches-du-Rhône.

Ce trait caractéristique est contrebalancé par un rapport "*volume sur pied / surface de forêt*" beaucoup moins favorable : 69 m³/ha pour PACA contre 139 m³/ha pour la France entière et 113 m³/ha pour Midi-Pyrénées. La forêt de PACA se révèle donc sensiblement moins dense.

Un indicateur de productivité est obtenu en rapportant la production biologique annuelle au volume sur pied. Mesurée sur les seuls peuplements de conifères, dominants dans la région, la valeur de ce ratio est de 3,5% en PACA contre 5% pour la France entière.

Il est à noter toutefois que ce dernier ratio "*production biologique annuelle / volume sur pied*" varie sensiblement selon la régime de propriété :

- terrains domaniaux : 3,4%,
- terrains communaux : 2,6%,
- terrains privés : 4,2%.

Même si le régime de propriété peut être, en lui-même, un facteur explicatif de cette distribution (il commande des types de sylviculture, lesquels ne sont pas influencer la productivité de la forêt), il pèse sans doute beaucoup moins que d'autres facteurs comme l'altitude ou encore la démographie des peuplements. Basse altitude et pourcentage élevé de forêts jeunes expliqueraient principalement le taux sensiblement plus élevé des forêts privées.

2.2 Répartition des surfaces par régime de propriété

Comme pour la France entière, la forêt privée est largement dominante en PACA ainsi que l'indique le tableau suivant :

Régions	PACA	Midi-Pyrénées	France entière
Terrains domaniaux	10%	7%	10%
Terrains communaux	21%	11%	16%
Terrains privés	69%	82%	74%
Total	100%	100%	100%

¹ Les ratios sont établis à partir des données de l'UFN les plus récentes. La surface de forêt est celle dite de "formations boisées de production".

La forêt privée reste dominante pour le sous-ensemble "futaie de résineux", principale source de bois d'œuvre :

- terrains domaniaux : 15%,
- terrains communaux : 32%,
- terrains privés : 53%.

Cette distribution est surprenante dans la mesure, où, selon les informations qualitatives recueillies auprès des scieurs, l'approvisionnement en bois d'œuvre s'effectue essentiellement par le biais de l'ONF, en forêt soumise (terrains domaniaux + terrains communaux). La sous-mobilisation relative apparente de la forêt privée peut être expliquée par sa démographie, une part importante des peuplements n'ayant pas atteint l'âge d'être exploités comme bois d'œuvre. Le constat d'une productivité plus élevée de la forêt privée que vous faisiez précédemment vient conforter cette observation.

Il reste que, à l'avenir, on devrait assister à une croissance de la part prise par la forêt privée dans la production de bois d'œuvre.

3 La demande de bois

La demande de bois adressée à la forêt de la région PACA peut être appréhendée au travers des données sur la récolte.

La récolte de bois s'est élevée en 1997² à xxx elle se répartit comme suit en % :

- bois d'œuvre : 163 000 m³ soit 26%,
- bois d'industrie : 290 000 m³ soit 46%,
- bois de chauffage : 175 000 m³ soit 28%.

Tandis que la part de bois d'industrie est comparable à celle de Midi-Pyrénées (46% en PACA contre 41% en Midi-Pyrénées), la part de bois d'œuvre est sensiblement plus faible (26% en PACA contre 47% en Midi-Pyrénées) et celle de bois de chauffage sensiblement plus élevée (28% en PACA contre 12% en Midi-Pyrénées).

3.1 La récolte de bois d'œuvre

La récolte de bois d'œuvre de PACA (avant-dernière position avant la Corse et après les régions Nord Pas-de-Calais et Ile de France) est principalement transformée par les scieurs de la région. Il existe un courant d'exportation de grumes vers d'autres régions ou d'autres pays mais, bien qu'il soit difficile de le mesurer avec précision, il demeure de faible ampleur.

² Nous utilisons provisoirement des données de 1997 publiées par le SCEES. Une version définitive de cette note sera transmise avec des données plus récentes.

On peut caractériser la gamme des produits des scieurs de la région PACA à partir des données de l'enquête annuelle de branche "exploitation forestière et scierie" du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. A la lecture du tableau suivant, on constate que PACA se distingue nettement par :

- une spécialisation sur une essence résineuse : le mélèze (21,7% de la production nationale), les "autres conifères" pesant 5%,
- une dominante des qualités de sciages destinées à la charpente et à l'emballage, aussi bien en sapin épicéa qu'en pin sylvestre et pin maritime,
- une très faible proportion de sciages de feuillus.

Palmarès des produits du sciage France entière - position de PACA

Essences / qualités	France entière	PACA	PACA/FE
Sapin épicéa choix 2	2 293 982	34 467	1,5%
Pin maritime choix 2+3A	1 324 218		
Sapin épicéa choix 3A+3B	946 808	11 296	1,2%
Peuplier qualité emballage	546 502	1 040	0,2%
Pin maritime choix 0A+0B+1	465 997		
Pin sylvestre choix 3B	369 268	3 696	1,0%
Douglas	341 564	150	0,0%
Chêne avivés autres choix	301 887	2 858	0,9%
Bois tropicaux	265 400	93	0,0%
Pin maritime choix 3B	257 359	4 009	1,6%
Pin sylvestre choix 2+3A	255 262	3 773	1,5%
Autres conifères	231 860	11 602	5,0%
Hêtre avivés autres choix	217 816		
Sapin épicéa choix 0A+0B+1	217 266	870	0,4%
Hêtre plots choix F-BA+F-B1	198 179		
Chêne avivés choix Q-FA+Q-F1	190 962		
Traverses et appareils de voie	187 540		
Chêne plots choix Q-BA+Q-B1	166 246	130	0,1%
Chêne pièces équarries	126 119	453	0,4%
Chataignier	113 496	80	0,1%
Chêne plots autres choix	107 038	365	0,3%
Hêtre avivés choix F-FA+F-F1	104 047		0,0%
Hêtre plots autres choix	102 330		
Autres feuillus	100 915	44	0,0%
Peuplier qualité choix et bon bois	55 479	200	0,4%
Hêtre pièces équarries	50 291	450	0,9%
Pin sylvestre choix 0A+0B+1	47 685	26	0,1%
Merrains	45 152		
Frêne érable	42 801		
Merisier et autres fruitiers	34 607		
Mélèze	32 541	7 068	21,7%
Peuplier qualité sommier	31 607		
Noyer	5 895	25	0,4%
Total	9 778 119	82 695	0,8%

Année = 1997 - unité = m3

source = SCESS

3.2 La récolte de bois d'industrie

La récolte de bois d'industrie de PACA se place en 11^{ème} position, Midi-Pyrénées occupant la 6^{ème} position avec 668 000 m3.

Elle est en quasi-totalité absorbée par l'unité de pâte à papier de Tarascon, comme l'atteste le tableau suivant.

Récolte bois d'industrie en PACA		
	Récolte (1)	Approvisionnement Tembec (2)
Alpes de Haute Provence	98 235	85 395
Hautes Alpes	19 487	21 853
Alpes Maritimes	5 109	8 339
Bouches du Rhône	40 928	13 996
Var	88 181	84 345
Vaucluse	37 821	14 121
Région	289 761	228 049

(1) : SCEES (m3rond) - (2) : Tembec (tonnes bois ronds) - année = 1997

3.3 La récolte de bois de chauffage

La récolte de bois de chauffage commercialisée est estimée par le SCEES à 175000 m3 de bois ronds en 1997. La région PACA arrive en 6^{ème} position après la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne, Midi-Pyrénées et Centre-Val de Loire. La récolte se répartit comme suit par département :

Récolte de bois de chauffage en PACA		
Alpes de Haute Provence	38 434	22%
Alpes Maritimes	3 337	2%
Bouches du Rhône	11 968	7%
Hautes Alpes	4 871	3%
Var	95 836	55%
Vaucluse	20 632	12%
Région	175 078	100%

Source : SCEES - année = 1997 - source = m3 de bois ronds

4 Rapprochement offre / demande

Le rapprochement entre offre et demande est effectué ci-après sous deux angles:

- en comparant production biologique (des peuplements dits "formations boisées de production") et récolte,
- dans le contexte d'un gel d'une partie de la récolte, en comparant récolte 1999 et approvisionnement 2000 des unités de transformation.

4.1 Comparaison de la production biologique et de la récolte

Bien que l'estimation de la production biologique soit issue de l'Inventaire Forestier National³ et celle de la récolte d'une enquête annuelle⁴, le ratio "*récolte / production biologique*" permet d'appréhender le taux de mobilisation de la matière ligneuse. Bien évidemment, toute la production biologique ne peut être économiquement transformée. Il en va en particulier de la production des forêts de montagne inaccessibles ou encore des forêts jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge d'être exploitées.

Le ratio "*récolte / production biologique*" s'élève à 20% en région PACA. Il révèle un taux de mobilisation de moitié inférieur à celui de Midi-Pyrénées, la valeur du ratio étant de 30% dans cette région.

4.2 L'approvisionnement des unités de transformation en 2000

En 1999, la récolte s'est répartie comme suit selon les services de la DRAF :

bois d'œuvre feuillu et résineux	201 134
bois d'industrie feuillu et résineux	365 419
bois de chauffage	213 905
Total	780 458

Sur la base des informations transmises par l'ONF⁵, le partage selon le régime de propriété s'est établi approximativement comme suit :

- forêt soumise : 400 000 m3
- forêt privée : 380 000 m3

³ Celui-ci est établi par département, en moyenne tous les dix ans.

⁴ Enquête annuelle de branche "exploitation forestière et scierie", Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

⁵ L'interprétation des données de l'ONF est donnée ci-après à titre indicatif. Elle devra être soumise à son approbation.

On peut estimer la réduction de l'approvisionnement en provenance de la forêt soumise à :

- 90 % pour la forêt domaniale (la récolte aurait été de l'ordre de 15 000 m³ en 2000),
- 30 % en forêt communale (la récolte aurait été de l'ordre de 130 000 m³ en 2000).

Par ailleurs, le différentiel entre le stock de bois sur pied à fin 1999 et le stock de bois sur pied à fin 2000 aurait été de l'ordre de 100 000 m³.

Le "manque" dû au gel des coupes en forêt soumise aurait donc été, par référence à 1999, de :

+	15 000 m ³	(récolte 2000 forêt domaniale)
+	130 000 m ³	(récolte 2000 forêt communale)
+	100 000 m ³	(déstockage 2000)
-	400 000 m ³	(approvisionnement 1999 forêts soumises)
=	155 000 m ³	("manque" 2000 forêts soumises)

En admettant une croissance de 5% par rapport à 1999, le besoin supplémentaire dû au gel partiel des coupes et à l'augmentation de la consommation se serait élevé en 2000 à :

$$155\ 000\ \text{m}^3 + (780\ 000\ \text{m}^3 \times 5\%) = 194\ 000\ \text{m}^3$$

soit environ 200 000 m³.

En posant l'hypothèse que l'offre de la forêt privée se serait accrue de 10%, le **volume de l'approvisionnement effectué hors région** aurait été de :

$$200\ 000\ \text{m}^3 - (380\ 000 \times 10\%) = 162\ 000\ \text{m}^3$$

soit environ 160 000 m³.

Les montants versés au titre de l'aide au transport pourraient permettre de recouper ce chiffre.

Même approximatif, ce chiffre donne une mesure de l'échelle de délocalisation de l'approvisionnement en bois de PACA en 2000, et de l'enjeu qui en est résulté pour les professionnels de l'amont de la filière bois.



Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Audit de l'effet chablis sur la filière forêt-bois locale

Recommandations

juin 2001

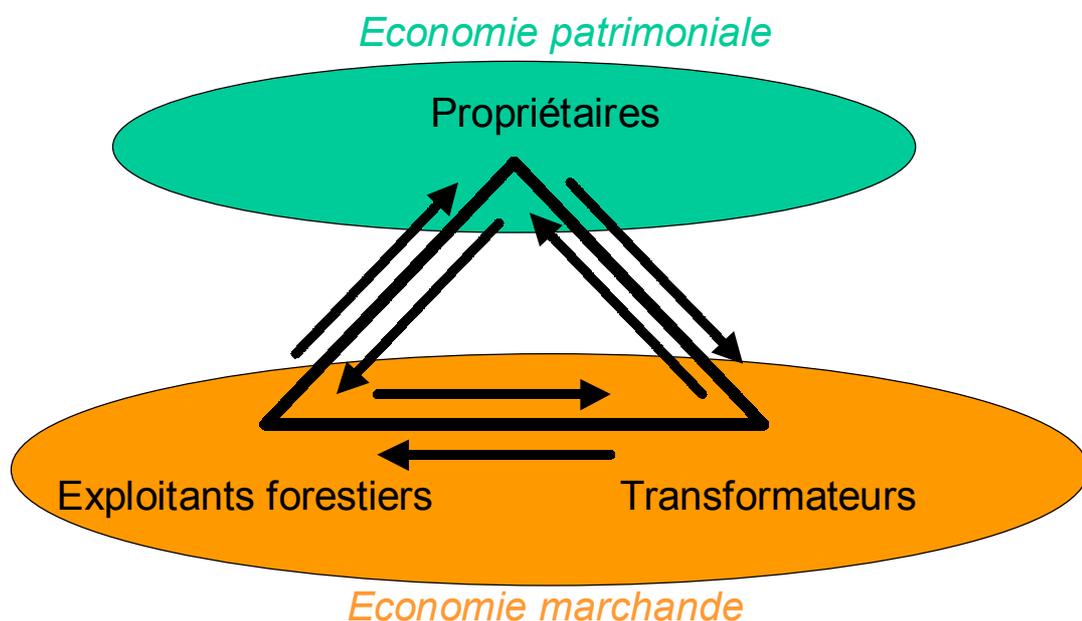
Deux documents ont déjà été transmis dans le cadre de l'audit :

- un cadrage statistique de l'économie forestière en PACA,
- le texte de l'exposé du rapport d'audit du 28 mai 2001.

Le présent document formule les recommandations issues des débats suscités par la présentation du rapport d'audit devant les membres du comité de pilotage le 28 mai 2001.

Ces recommandations sont articulées sur une typologie du jeu des acteurs schématisée comme suit :

Principe de l'organisation du jeu des acteurs



L'enjeu étant, pour les acteurs immergés en économie marchande, d'obtenir la matière première aux meilleures conditions, on peut distinguer 3 types d'organisation du jeu des acteurs par rapport à cet enjeu :

- le type "Tembec" : le leadership est exercé par un transformateur : Tembec,
- le type "06" : le leadership est exercé par quelques transformateurs scieurs,
- le type "04 & 05" : le leadership est exercé par quelques exploitants forestiers.

Même si on peut rattacher ces types d'organisation à des aires géographiques, il ne s'agit en aucun cas d'un zonage au sens d'un découpage territorial qui justifierait une différenciation profonde de la politique "filère bois" locale. En outre, on trouve des acteurs du type "Tembec" dans les départements 04 et 05 et, inversement, des acteurs du type "04 & 05" dans le 84.

Les recommandations proposées ci-après reprennent la classification par types d'organisation.

1. Type "Tembec"

Les recommandations visent principalement les exploitants forestiers.

Dans le type "Tembec", les exploitants forestiers sont des partenaires de Tembec. Ils évoluent à l'abri de la stratégie d'approvisionnement du papetier.

Deux cas doivent être distingués :

- **les exploitants forestiers qui ne sont pas délocalisés en zone chablis.** Ils sont en général orientés "bois de trituration". Tandis qu'ils s'approvisionnaient massivement en forêts publiques, du fait du gel des coupes, ces exploitants ont été dans l'obligation de se tourner vers la forêt privée. Cette expérience est globalement positive dans la mesure où la forêt privée recèle un potentiel biologique important, partiellement sous-exploité.

Il est souhaitable de pérenniser l'expérience par :

- **à court terme, une assistance à la prospection.** La forêt privée est morcelée. Même s'il existe des structures intermédiaires (syndicats de propriétaires, CRPF, coopératives), elles ne suffisent pas à donner aux acheteurs potentiels toute la visibilité commerciale dont ils ont besoin. Ceux-ci doivent par conséquent faire l'apprentissage du métier de la prospection.
 - **à plus long terme, une rationalisation des relations avec la propriété privée :** structuration de l'offre, recherche de modalités de partenariat "forêt-industrie" pouvant aller jusqu'à des formes d'intégration financière.
- **les exploitants forestiers qui se sont délocalisés en zone chablis.** La délocalisation les a amenés à confirmer une orientation "bois d'œuvre". Ce cas correspond à un petit nombre d'entreprises mais pour des volumes importants, l'un d'entre eux au moins ayant exploité plus de 50 000 m³ de bois en 2000.

Ces exploitants ont tiré profit de l'expérience chablis sur les plans :

- **technique :** expérimentation de méthodes d'exploitation rationalisées, recours à l'abattage mécanisé,
- **commercial :**
 - à l'amont : apprentissage de la négociation directe avec les propriétaires privés,
 - à l'aval : élargissement de la clientèle hors de la région PACA, en Rhône-Alpes notamment et, à l'export, en Italie.

Concernant cette seconde famille d'exploitants, la recommandation porte sur l'accompagnement du retour en région PACA après l'expérience chablis. Ces exploitants vont revenir avec un potentiel de développement renforcé :

- ils ont, en général, une bonne santé financière,
- ils ont la volonté d'appliquer en région PACA les méthodes rationalisées acquises pendant la période chablis, en exploitation forestière et en matière de commercialisation.

Ce dynamisme est une chance pour l'économie forestière locale s'il entre en synergie avec les autres acteurs, propriétaires et transformateurs. Une telle synergie passe par une mise à plat des modes de transaction des bois. Dans ce contexte, Sofoest pourrait jouer un rôle pilote.

A défaut, un découragement des exploitants forestiers sera à craindre.

2. Le type "06"

Dans le type "06", le leadership est détenu par les scieurs. Ils ont réagi efficacement au gel des coupes en mettant en place, grâce aux aides au transport, des filières d'approvisionnement en provenance des zones "chablis". Dans certains cas, ils ont même constitué des stocks.

Ils ne sortent donc pas affaiblis mais plutôt renforcés de la période. En outre, du fait de leur excentrement, ils devraient rester à l'abri de la concurrence éventuelle des scieurs des régions voisines qui ont bénéficié plus favorablement encore de l'effet chablis.

Aucune mesure particulière nouvelle, en liaison avec les chablis, ne s'impose donc vis à vis de ces scieurs.

Les travailleurs en forêt de la zone concernée par le type "06", qu'ils soient salariés saisonniers ou entrepreneurs indépendants, ont fait le "gros dos" pendant la période. Ils ont été aidés en cela par leur pratique de la pluri-activité. Ils devraient retrouver un rythme normal d'activité avec la pleine reprise des coupes.

3. Le type "04 & 05"

Le type "04 & 05" se caractérise par le leadership des exploitants forestiers. Contrairement à ceux du type "Tembec" qui sont dans l'orbite du papetier, les exploitants forestiers du type "04 & 05" sont indépendants des transformateurs. Contrairement encore aux entrepreneurs de travaux forestiers du type "06" qui se limitent à la prestations de services, ils sont dans un rapport de force commercial favorable vis à vis des scieurs. En effet, ils constituent de plus en plus un "point de passage obligé" pour accéder à la matière première.

Le gel des coupes a constitué une réelle difficulté pour les exploitants forestiers du type "04 & 05". Certains ont pu se délocaliser mais d'autres ont

dû se résoudre à une baisse d'activité, compensée dans certains cas par des prestations de service, notamment dans les forêts italiennes voisines.

La reprise des coupes intervient donc à un moment où certains exploitants, principalement ceux qui n'ont pu se délocaliser, ont été fragilisés. La recommandation serait, pour ceux qui se trouvent dans ce cas, de prévenir des situations qui pourraient venir aggraver des difficultés de trésorerie.

La situation des scieurs pourraient devenir plus préoccupante. Certes, la majeure partie d'entre eux a pu acheter des bois en provenance des zones chablis. Mais leurs conditions d'approvisionnement ont été moins favorables que celles des scieurs des régions voisines, en raison d'une aide au transport qui ne prenait pas en compte la totalité du surcoût lié au caractère montagneux du parcours routier.

Les stocks constitués par les entreprises Rhône-alpines pourraient leur permettre, à la faveur d'une conjoncture moins porteuse dans les mois qui viennent, de devenir agressives commercialement dans la zone 04 – 05, soit en baissant les prix des sciages standards, soit en se donnant les moyens de pratiquer à distance le débit sur liste.

Si cette éventualité se confirmait, les scieurs des départements 04 et 05 pourraient être mis en difficulté.

En effet, ces scieurs étaient parvenus à compenser les conditions économiques défavorables d'accès à la ressource ("écran" des exploitants forestiers) par des stratégies de niches fondées essentiellement sur le débit sur liste et une certaine exclusivité sur le mélèze. Certains sont même allés jusqu'à se diversifier dans les activités aval de charpente et de construction à ossature bois. Or la pérennité de telles stratégies suppose que les écarts de prix des sciages se maintiennent dans une certaine marge.

La recommandation serait de prévenir une telle évolution en mettant en place un système de veille le plus réactif possible. En particulier, une enquête confidentielle pourrait être menée en région Rhône-Alpes pour évaluer l'état des stocks des scieurs et leurs intentions vis à vis des marchés des départements sud-alpins. Si les signes d'une menace commerciale se confirmaient, des mesures de solidarité pourraient être proposées pour endiguer la concurrence et consolider les stratégies de niches élaborées avec la clientèle locale de charpentiers.

En résumé, 4 recommandations principales nous paraissent devoir être formulées :

- **Recommandation n°1 à l'intention des exploitants forestiers du type "Tembec" qui ne se sont pas délocalisés en zone chablis : pérenniser l'expérience d'approvisionnement en forêt privée :**
 - *à court terme, par une assistance à la prospection et, le cas échéant, une aide à la trésorerie,*
 - *à plus long terme, par une rationalisation des relations avec les propriétaires privés.*
- **Recommandation n°2 à l'intention des exploitants forestiers du type "Tembec" qui se sont délocalisés en zone chablis : "transformer l'essai" en faisant entrer en synergie le dynamisme acquis par ces exploitants en zone chablis avec le dynamisme de leurs partenaires naturels en PACA : Tembec, scieurs, propriétaires forestiers publics et privés.**
- **Recommandation n°3 à l'intention de certains exploitants forestiers du type "04 & 05" qui ne sont pas délocalisés : prévenir des situations qui pourraient aggraver des difficultés de trésorerie générées par la baisse d'activité de la période chablis.**
- **Recommandation n°4 à l'intention des scieurs du type "04 & 05" : prévenir la menace d'une concurrence des scieurs Rhône-alpins "dopés" par la période chablis :**
 - *par une veille commerciale discrète*
 - *par l'affinement des stratégies de niches déjà élaborées.*